

# Des chômeurs non indemnisés

En mars 1982 2039 demandeurs d'emploi étaient inscrits au service de la main-d'oeuvre. 1142 personnes parmi ces demandeurs d'emploi purent bénéficier d'une indemnité de chômage, tandis que 897 d'entre elles n'en reçurent aucune: 447 femmes et 450 hommes.

D'après la législation en vigueur, certaines catégories de chômeurs ne peuvent bénéficier d'indemnité

- les personnes dont le domicile se trouve à l'étranger.
- les personnes qui se sont elles-mêmes mises volontairement au chômage, qui, sans raison valable, ont abandonné leur dernier emploi, ou qui ont perdu leur dernier emploi en raison d'une faute professionnelle grave.
- les personnes en-dessous de 16 ans ou au-delà de

64 ans, ou celles qui perçoivent une pension de retraite ou d'invalidité.

- les personnes qui sont atteintes d'une incapacité de travail, des handicapés physiques ou mentaux, les personnes atteintes d'une invalidité de 2/3.
  - les personnes qui se refusent à travailler ou celles qui ont par exemple refusé une offre d'emploi convenable.
  - les personnes qui sont inscrites au chômage au service de la main d'oeuvre, mais qui durant les 12 derniers mois n'ont exercé aucune activité, au moins pendant 6 mois.
  - les jeunes chômeurs qui à la fin de leur scolarité s'inscrivent au service de la main d'oeuvre ne reçoivent durant une certaine période d'attente - de 25 à 39 semaines - aucune allocation de chômage.
- L'Administration de l'Emploi procédait, en mai

1981, à une analyse des obstacles qui entravent le succès du placement des demandeurs d'emploi.

Il résulte de cette étude que les chômeurs non indemnisés sont confrontés à des problèmes à peu près identiques à ceux que connaissent les chômeurs indemnisés. Environ la moitié des chômeurs ne bénéficiant pas d'indemnité constituaient des cas difficiles en raison de la difficulté de leur placement. Parmi les raisons les plus souvent évoquées, citons les problèmes suivants:

- absence de formation professionnelle suffisante, de trop grandes prétentions par rapport à la qualification.

- problème d'invalidité, de santé, raisons d'âge.

- manque d'intégration sociale (instabilité, alcoolisme, changement d'emploi fréquent, absence de motivation...)

Chacun de ces groupes concerne environ cent personnes. Ces facteurs, ensemble avec quelques questions moins souvent citées - comme le manque de mobilité, les problèmes linguistiques, et les contraintes familiales, ont compromis, en mars 1981, les chances de trouver un emploi à court terme pour environ 50% des chômeurs.

Une comparaison avec une étude similaire, effectuée en avril 1979, montre que le nombre total des chômeurs ne bénéficiant pas d'indemnité a augmenté, en l'espace de 2 ans, de 425 à 670 personnes. Cette tendance est comparable à celle qui concerne l'augmentation du nombre total des chômeurs. Le classement des chômeurs en fonction des difficultés qui se présentent dans la recherche de l'emploi montre une légère augmentation du

nombre de chômeurs difficiles à placer, tandis que le nombre "des chômeurs sans problèmes" est en forte augmentation. Cette évolution montre aussi que les chômeurs qui ont une capacité d'intégration sociale normale, une bonne santé et une qualification suffisante doivent, dans de nombreux secteurs, s'attendre aussi à une augmentation des difficultés dans leur recherche d'un emploi.

Si cette tendance persiste, l'on peut craindre qu'à l'avenir différentes catégories de chômeurs ne pourront avoir accès au marché du travail que dans des conditions toujours plus difficiles.

